

Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand
Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-649

Déposé le : 23.12.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Qui peut profiter du soleil cantonal en 2016 et en 2017 ?

Texte déposé

Au printemps 2016 les requérants vaudois pour une rétribution à prix coûtant (RPC) auprès du gestionnaire du réseau de transport d'électricité en Suisse (Swissgrid) - en vue d'une future installation photovoltaïque - ont reçu un courrier de la Direction de l'énergie (DIREN) vaudoise.

Ce courrier faisait état d'une décision du Conseil d'état d'attribuer 15 millions CHF (pris sur les 100 millions CHF disponibles pour l'énergie) aux installations photovoltaïques en dessus de 30 kW. Les intéressés devaient envoyer une offre jusqu'à fin mai exposant combien ils souhaitaient toucher de subvention par kW à installer, sorte de vente aux enchères.

Les deux conditions fixées étaient

1. la mise en service de l'installation ainsi subventionnée avant fin 2017
2. le renoncement à une éventuelle future RPC de Swissgrid.

Cette action incitative soulève plusieurs interrogations et je me permets, à mon tour, d'adresser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il décidé de procéder de cette manière - difficilement compréhensible et difficilement exécutable pour le citoyen lambda de soutenir les installations photovoltaïques d'envergure?
2. Combien de projets ont finalement été retenus en vue de l'octroi d'une subvention et, parmi les projets retenus, s'y trouvent-ils des projets appartenant à des sociétés actives dans le commerce d'énergies?
3. Quelles conclusions peuvent être tirées de cette action de promotion des installations photovoltaïques?

Commentaire(s)

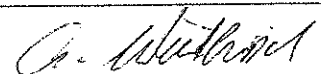
Conclusions

Souhaite développer X

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :



Andreas Wüthrich

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Nicolas Jean-Pierre

Signature(s) :



Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch